

Pratique du recouvrement de créances

L'amiable, les procédures judiciaires et collectives

Objectifs

- Acquérir une meilleure autonomie dans la gestion du recouvrement amiable et contentieux de ses impayés.
- Apprendre à anticiper en se renseignant sur son futur client.
- Agir vite en maîtrisant les techniques de recouvrement amiable afin d'obtenir un recouvrement efficace, évitant de faire appel à des intervenants extérieurs coûteux.
- Connaître l'organisation judiciaire et les dernières réformes et les futures modifications apportées aux procédures judiciaires.
- Transmettre un dossier à un huissier de justice et/ou à un avocat et connaître les voies d'exécution afin de définir la stratégie la plus adéquate et efficace en fonction du profil du débiteur et des éléments connus sur lui.
- Savoir suivre et contrôler le déroulement des dossiers contentieux par une bonne connaissance des règles de la procédure civile.

Participants / Prérequis

Collaborateurs des services contentieux des entreprises ou des banques. Leurs conseils.
Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

THEMES TRAITES

Prévention des impayés

- Ou se renseigner sur la solvabilité d'un client ?
- Clauses contractuelles à prévoir afin de faciliter le recouvrement des impayés ?

Techniques de recouvrement amiable

- La préparation de l'entretien : connaissance du dossier ; fixation des objectifs ; détermination de la stratégie ; plan de l'entretien.
- La conduite de l'entretien : la prise de contact ; la découverte du problème ; la construction d'une solution ; le traitement des objections ; la conclusion et le suivi.
- La formalisation de l'accord.

La découverte : les techniques de questionnement

- Les différentes questions et leurs rôles dans l'entretien.
- La gestion de l'agressivité des clients, l'approche budgétaire.

Recouvrer les créances impayées

- Prendre soi-même une injonction de payer – la nouvelle procédure devant le TJ).

Suivre le cheminement d'un litige devant les juridictions civiles

- Modalités de saisine : assignation (contenu et forme).
- Procédure devant les juridictions : échange des conclusions, établissement du dossier de plaidoirie, déroulement du procès, prononcé de la décision.
- Procédure en injonction de payer, chèques sans provision.

La procédure simplifiée de recouvrement des petites créances inférieures à 4000€, issue de la loi MACRON

- Créances visées.
- Procédures et délai.
- Délivrance du titre exécutoire par l'huissier.

Loi de programmation de la justice (23 mars 19) réformant les procédures judiciaires

- Réforme de l'organisation judiciaire au 01 janvier 2020.
- Réforme de la procédure en injonction de payer en 2021.
- Réforme de la saisie sur rémunération, saisie immobilière...

Obtenir des garanties complémentaires avant et en cours de procédures

- Effectuer des saisies conservatoires.
- Avantages de l'inscription d'un nantissement ou d'une hypothèque judiciaire.

Savoir quand, comment et pourquoi faire intervenir un professionnel : huissier, avocat. Modifications apportées par la loi MACRON et la loi du 18 novembre 2016

- Les différents métiers du droit – fonctionnaires d'Etat, auxiliaires de justice...).
- Transmettre un dossier à l'huissier.
- Connaître les principes de l'exécution et les saisies conservatoires ou exécutoires.
- La nouvelle saisie administrative à tiers détenteur en vigueur depuis le 01 janvier 2019.
- Connaître les règles liées au coût du recouvrement – le tarif des huissiers.

Les créances publiques

Comprendre le fonctionnement de la dépense publique

Pratique du recouvrement de créances

L'amiable, les procédures judiciaires et collectives

Le recouvrement des créances publiques

L'exécution forcée

Le titre exécutoire

Les juridictions compétentes en cours de litige né de l'exécution

Les différentes mesures d'exécution forcée (leur fonctionnement – délais et coûts)

La fiscalité de l'impayé

La notion de créance douteuse ou litigieuse

La provision pour créance douteuse ou litigieuse

L'intervention de l'assurance-crédit.

Revu de jurisprudence en matière de voie d'exécution

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC).

Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction** à « chaud » puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Renseignements pratiques :

- Avocat spécialisé en droit bancaire, recouvrement de créances, procédures judiciaires et procédures collectives.
- Depuis 2012 il intervient en tant que conseil auprès des Etablissements bancaires et des entreprises, dans la mise en place des procédures de recouvrement amiable, judiciaires et collectives.
- Cette expérience acquise dans l'exercice du quotidien, donne à ses formations une approche pratique et actualisé du recouvrement de créances, de l'amiable aux procédures judiciaires et collectives.

Pratique du recouvrement de créances

L'amiable, les procédures judiciaires et collectives

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02
Aucun délai n'est requis.

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès : cf site web www.sesame-formation.re ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / conseil@sesame-formation.re. Aucun délai d'accès n'est requis.

Conditions tarifaires inter-entreprises : 1145€ HT / personne.

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : Pour toute demande d'intra, veuillez nous consulter.

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2024.